

— Le prince de Rohan, colonel au service de S. M. très-chrétienne, a passé ici, se rendant en Suede.

Comme il est connu, que de toutes les cours de l'Europe, intéressées aux affaires du Nord, c'est celle de Berlin, à laquelle notre cabinet s'est ouvert davantage sur la nécessité, où il seroit d'y prendre part, il lui a aussi été envoyé une personne de marque, pour lui communiquer la résolution, qui venoit d'être prise, sans renoncer néanmoins à cet esprit de modération & de paix, qui a constamment animé le roi depuis le premier moment, où la tranquillité publique a été menacée en cette partie de l'Europe. Aujourd'hui même, malgré la déclaration faite à la Suede, notre cour s'est décidée à en donner une nouvelle preuve. M. le baron de Sprengtporten s'étoit plaint, par une note remise le 10 Août, de l'espece de piraterie, qui depuis l'arrivée de l'escadre Russe à la rade de Helſingor, s'exerçoit presque sous le canon de Cronenbourg, au mépris du droit des gens, & en violation du territoire de S. M. Danoise : il avoit demandé en même tems, „ que la légalité des prises Suédoises, faites de cette „ maniere, fût déterminée par le tribunal „ maritime de S. M. Danoise ou par une „ commission à établir à cet effet ; & qu'on „ ne procédât à leur vente qu'après que le „ procès auroit été instruit ainti & jugé „ Notre gouvernement a eu égard à ces représentations, faites dans les termes les plus modérés : & l'on apprend, que non-seulement il a été surſis à la vente des prises Suédoises, amenées dans nos ports ; mais que les vaisseaux de guerre Russes ne feront plus